Prêt entre bibliothèques

Le service du Prêt entre Bibliothèques (PEB) permet d'obtenir des documents français et étrangers qui ne sont possédés ni par la
Bfm (https://catalogue-koha-bfm.limoges.fr/)
ni par la
Bibliothèque universitaire de Limoges (https://www.unilim.fr/scd/)
.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PEB ?

L'accueil des lecteurs souhaitant bénéficier de ce service, ainsi que le prêt et le retour des documents ayant fait l'objet d'un PEB, s'effectuent uniquement à l'accueil du pôle sciences à la Bfm Centre-ville.

Ce service vous permet de faire venir

- Un livre, une thèse, un mémoire, un numéro de revue
- Un chapitre de livre, un article de revue

Dès réception l'usager est contacté par téléphone ou par mail.

CONDITIONS :

C'est l'établissement prêteur qui fixe les conditions du prêt du document (consultation sur place ou prêt à domicile) ainsi que la durée de mise à disposition du document.

Les reproductions partielles de documents (articles de revues, chapitres d'ouvrages...) sont obtenues sous forme de photocopies.

TARIFS :

Le recours à ce service nécessite une participation aux frais :

- Prêt d'un ouvrage : 6 € par titre
- Photocopies : 0,10 € par page

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter l'équipe du PEB : bfm.peb@limoges.fr

